

Publié le 18 novembre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 14 novembre 2022

Délibération n° 2022-117
DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAS, Claude MELLIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Héléne DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL, Patrice LASSALLE-BAREILLES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Michelle PAGES à Gérard SERVIES, Thierry MILLET à Christine PEYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard SERVIES

Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande publique et numérique, rappelle à l'Assemblée que considérant l'état de l'exécution du budget de l'exercice 2022, il est proposé de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Présentation de la décision modificative N°1 2022

Section d'investissement

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal DM N°1
Dépenses d'ordre	041	Opérations patrimoniales	700 000,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	Dépenses d'ordre		700 000,00
Dépenses réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
	13	Subventions d'investissement	0,00
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	-44 660,00
	204	Subventions d'équipement versées	28 500,00
	21	Immobilisations corporelles	27 000,00
	23	Immobilisations en cours	999 500,00
	26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	454111	Travaux effectués d'office	0,00
	45814	Travaux enfouissement réseaux pour le compte de BM	0,00
	45815	Travaux réseaux/assainissement Place Charles de Gaulle	0,00
	Dépenses réelles		1 010 340,00
Total Dépenses d'investissement			1 710 340,00
Recettes d'ordre	041	Opérations patrimoniales	700 000,00
	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	290 238,85
	Recettes d'ordre		990 238,85
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	164 784,00
	13	Subventions d'investissement	555 317,15
	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
	20	Immobilisations incorporelles	0,00
	21	Immobilisations corporelles	0,00
	23	Immobilisations en cours	0,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	454121	Opérations de remembrement	0,00
	45824	Travaux enfouissement réseaux pour le compte de BM (REC)	0,00

	45825	Travaux réseaux/assainissement Place Charles de Gaulle (REC) et articles équivalents	0,00
		Recettes réelles	720 101,15
		Total Recettes d'investissement	1 710 340,00

**Section de
Fonctionnement**

	Chap.	Libellé chapitre	Budget principal DM 1
Dépenses d'ordre	023	Virement à la section d'investissement	290 238,85
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		Dépenses d'ordre	290 238,85
Dépenses réelles	65	Autres charges de gestion courante	536 387,00
	66	Charges financières	0,00
	67	Charges spécifiques	0,00
	68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00
	011	Charges à caractère général	194 000,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	900 000,00
	014	Atténuations de produits	-37 999,00
	022	Dépenses imprévues	0,00
		Dépenses réelles	1 592 388,00
		Total Dépenses de fonctionnement	1 882 626,85
Recettes d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
		Recettes d'ordre	0,00
Recettes réelles	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
	73	Impôts et taxes	0,00
	731	Fiscalité locale	1 553 222,85
	74	Dotations et participations	172 404,00
	75	Autres produits de gestion courante	157 000,00
	76	Produits financiers	0,00
	77	Produits spécifiques	0,00
	78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
	013	Atténuations de charges	0,00
			Recettes réelles
		Total Recettes de fonctionnement	1 882 626,85

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2311-1 à L 2312-4,

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2021-105 du Conseil Municipal du 4 octobre 2021 adoptant le référentiel M57, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal et le budget annexe restaurant d'entreprise,

Vu la délibération n° 2021-159 du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 adoptant le Budget Primitif 2022,

Vu la délibération n° 2022-052 du Conseil Municipal du 27 juin 2022 adoptant le Budget Supplémentaire 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'adopter de la décision modificative n° 1 au budget principal tel que présentée dans le tableau ci-dessus,

ADOpte A LA MAJORITE

CONTRE : Groupe « Ensemble pour ville durable » - Groupe Renouveau Mérignac

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 14 novembre 2022



Monsieur Gérard SERVIES
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée le 18 novembre 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.